

PROCES VERBAL DE SEANCE DU

Mercredi 2 Juillet 2025 à 20h00

Président de séance : M. DUIZIDOU David

Secrétaire de séance : Nicolas Mugain

Présents : David DUIZIDOU, Fabien FOUQUET, Nicolas MUGAIN, Valéry BIZIERE, Jonathan HUBERT, Jacqueline ANTONIO, Serge LANOUILH, Philippe GUYOMARC'H, Olivier SOUBIES, Valérie CODHANT, Maurice CROUAIL

Excusés : Sandrine CLOUTIER, Valérie PECHEYRAN, Fabrice DAURE, Guillaume MARQUE

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Juin 2025

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Lotissement communal :

Il s'agit du Lotissement derrière la gendarmerie. Ce qui bloquait ce dossier était l'accès au terrain car une partie du chemin appartient à la famille Dinguidart. Après négociations, la famille souhaite désormais faire un don à la commune de sa partie, les frais de géomètre étant à charge de la commune.

En parallèle, modification simple en cours du PLUI avec une tendance au niveau de l'Etat de limiter la construction.

Face à ce constat, il est important d'avancer sur ce dossier afin de conserver la constructibilité de cette zone.

Le géomètre Ozans a été relancé pour borner ce chemin d'accès et avancer sur ce lotissement via une convention (établissement du projet de lotissement, dépôt du permis d'aménager, demande aux concessionnaires des réseaux, marché auprès des entreprises jusqu'à la sélection et suivi des travaux). Coût des honoraires : 18 000€ HT.

>> Convention validée à l'unanimité

3/ Centre de Loisirs d'Astis :

A l'époque, c'est la commune d'Astis qui gère le centre de loisirs via une convention avec la Communauté des communes de Thèze et Familles Rurales et avec des financements de la CAF et de l'ancienne Communauté des Communes.

Mais lorsqu'il y a eu fusion avec la CCLB, la nouvelle Communauté des Communes n'a pas souhaité prendre cette compétence, la commune d'Astis a donc continué cette gestion mais avec un financement unique de la CCLB de l'ordre de 25 000 euros.

Aujourd'hui, déficit du centre de loisirs de 11 000 euros, il n'y a plus d'autofinancement. La demande de la commune d'Astis est de partager ce déficit entre les communes dont les enfants fréquentent ce centre (au prorata du nombre d'enfants).

A charge de la commune de THEZE : 3294.64 euros. Il convient pour cela de signer une convention de partenariat qui prendra fin le 31.12.2026.

>> Convention validée à l'unanimité

4/ ECOLE élémentaire :

- Dénomination de l'école élémentaire et maternelle : « GEORGES LABAZEE ». En mémoire à son dévouement pour la commune sur de nombreux projets, notamment scolaire, et aussi pour son métier d'enseignant. Avec l'accord de sa famille.
 >> A la majorité, avec 1 contre, 2 abstentions.
- Point travaux :
 - Dossier fonds verts : annonce faite de 25% du montant des travaux mais toujours rien reçu officiellement.
 - Toiture et chauffage/clim seront faits pendant les vacances d'été. Le reste des travaux en attente.
- Sortie scolaire au ZOO d'Asson : participation de la Mairie de 200 euros.
- THEZ'ASSO : l'association a été dissoute et a souhaité faire un don de 150 euros pour la garderie. Merci à eux publiquement.
- Effectifs prochaine rentrée : petite baisse en élémentaire (68 enfants prévus. Contre 70 en 2024). Et augmentation en maternelle (44 enfants prévus. Contre 38 en 2024).

5/ Vestiaires Rugby :

Situation actuelle : location jusqu'en Mars 2026. Objectif de mettre en place une structure définitive au plus vite, idéalement en Décembre.

2 devis : l'un pour un montant de 500 000 euros (avec une structure quasi identique à du bâti, mais délai plus long). L'autre pour un montant de 318 000 euros (modulaire amélioré et livraison possible pour Décembre. Options possibles à rajouter (carrelage, bardage, ...).

>> Option modulaire choisie à l'unanimité par le Conseil Municipal. Il faut maintenant lancer l'appel d'offres.

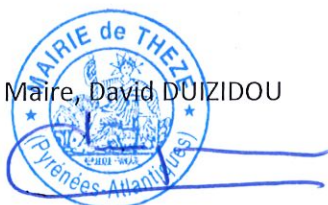
6/ QUESTIONS DIVERSES

- a) **Chemin derrière le SPAR** : dénomination « Chemin Hortense Clerc Pape ».
- b) **DIA (déclaration d'intention d'aliéner)** : maison à vendre au 2 Place du Foirail. Prix : 229 000€. Une estimation financière doit être faite avant que la commune se positionne et voir également les financements auprès des banques. La commune doit donner une réponse avant le 30.08.2026.
- c) Demande du comité des fêtes pour utiliser le local de la Maison Corp afin de stocker tout leur matériel dedans. Et propose de remettre en état a minima ce local. Une rencontre sera organisée avec le Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Approuvé par le conseil municipal en date 18/09/2025

Le Maire, David DUIZIDOU



Le secrétaire de séance, Nicolas MUGAIN